

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Feuilleton du Courrier du Canada.

5 JANVIER 1877.—No. 7

LE SANCTUAIRE D'IRMENSUL.

(Suite.)

Armisus demeura un instant interdit, la bouche béante, les yeux fixes, devant ce double aveu ; puis, les poings crispés, le regard étincelant, les dents serrées, il recula d'un pas ; ses traits bouleversés attestaient l'état terrible de son âme. Tout à coup il porta la main à son glaive, qu'il tira à moitié ; mais il le repoussa brusquement dans le fourreau, et dit d'une voix étouffée :

—Je devrais vous faire porter sur-le-champ la peine de votre crime, et le laver dans votre sang indigne ; votre conduite, mon autorité d'époux et de père, me donnent ce droit.

—Tu peux faire à ton gré, dit Agiltrude qui ne tremblait plus.

—Tu me braves après m'avoir outragé. Prends garde que je ne te fasse cruellement repentir de ton orgueilleuse réponse.

—Je n'ai nullement la pensée de t'insulter, et ce n'est point l'orgueil qui dicte mes paroles. Si tu veux prendre nos vies, tu en es le maître ; nous ne te supplierons point de nous les laisser. En mourant par tes mains, loin de te maudire, nous implorerons pour toi le Dieu que nous servons ; nous lui demanderons de te pardonner et de t'éclairer.

—Il n'en sera pas comme tu l'espères : une prompte mort me ravirait une partie de ma vengeance. Il faut que l'existence, pour toi et pour ta fille, soit mille fois plus amère que la mort ; vous vivrez toutes deux pour subir un continué supplice.

Ni l'une ni l'autre des deux femmes ne répondit. Le cœur soulevé cruellement de la haine qu'Armisus portait aux chrétiens ; mais, dans l'héroïsme de leur foi nouvelle, elles offraient à Dieu l'épreuve présente, pour qu'il eût pitié du chef idolâtre.

—Vous étiez les maîtresses de ce manoir, continua Armisus, vous prendrez place parmi les esclaves qui vous servaient.

La fierté d'Agiltrude se révolta à ces paroles, non pour elle, mais pour sa fille.

—Armisus, dit-elle avec des sanglots, dans la voix, j'accepte le rigoureux sort auquel tu me condamnes ; mais tu ne dégraderas pas ta fille ! Tu rougirais de la réduire au rang d'une vile servante.

—Ce que j'ordonne s'accomplira, répondit le chef : le crime vous a flétris ; il efface en vous deux cette noblesse dont vous prétendez vous couvrir pour échapper au châtement. Femme, poursuivit-il avec une cruelle ironie, la religion que tu as embrassée ainsi que ta fille, proclame, n'a-t-on dit, le mérite de l'abjection. Le Christ prêche l'humilité à ses disciples ; tu dois me savoir gré de te procurer les moyens de suivre ses enseignements.

Et, sans plus écouter les supplications de son épouse, le Saxon sortit ; il appela le vieil intendant, ennemi juré comme lui des chrétiens. Kreler se présenta inquiet devant son maître, dont il n'eut pas de peine à reconnaître l'état violent.

—Il s'est passé ici d'étranges choses, dit brusquement Armisus. Tu as mal veillé sur ma maison.

—J'ai fait de mon mieux, répondit le vieillard d'un air intimidé.

—Tu n'as pas rempli ton devoir, te dis-je.

—En quoi ai-je donc failli ? balbutia le malheureux qui n'osa pas lever le regard sur le chef irrité.

—Ma femme et ma fille sont chrétiennes ; tu n'as pas su les empêcher de renier nos dieux ; tu vois donc bien que tu es coupable et que tu as mal veillé sur elles.

—J'ai fait mon devoir, je le jure, répondit Kreler ; j'ai tenté d'arrêter Agiltrude et sa fille dans leur funeste projet ; mes efforts ont échoué.

—Comment les choses se sont-elles passées ? je veux le savoir, interrogea Armisus.

—Je vais vous satisfaire.

Alors le vieil intendant raconta au maître de Brunnberg l'arrivée du prêtre Ludgher, ses enseignements dans le château, le succès de sa prédication, le baptême d'Agiltrude et de sa fille.

—Il fallait expulser le prêtre de ce manoir.

—Le pouvais-je, quand votre épouse le retenait ? Vous ne m'aviez pas donné l'autorité nécessaire pour agir malgré elle.

—C'est vrai, balbutia le chef ; j'ai eu tort. Mais j'étais loin de soupçonner ce qui est arrivé.

Comme Armisus achevait ces mots, un homme, dans la maturité de l'âge, et d'un aspect vénérable, se présenta devant lui.

—Vous laissez mortellement Ludgher ? dit le nouveau venu d'une voix calme.

—Oui, certes, je le hais, car il a apporté la honte et la discorde dans ma maison.

—Vous voudriez bien, n'est-il pas vrai le tenir dans vos mains ?

—Si je pouvais m'emparer de sa personne, avec quelle joie je me vengerais sur lui des maux qu'il m'a causés en infectant ma famille de christianisme !

—Eh bien, si vous le voulez, je vous le livrerai.

—Quellerecompense exiges-tu pour cela ? parle ; fixe toi-même le prix que tu mets à ce service.

—Je ne réclamerai qu'une chose qui ne diminuera point vos trésors, et qu'il vous est facile d'accorder.

—De quoi s'agit-il ?

—Laissez en paix votre noble épouse et votre fille ; c'est tout ce que je demande.

—Et tu dis que tu me livreras le prêtre Ludgher ?

—Certainement ; je ne rétracte point ma parole.

—Eh bien, soit ; j'y consens.

Le vieillard, témoin de ce dialogue, essaya plusieurs fois de l'interrompre, pour instruire le chef de la qualité de son interlocuteur ; mais les propositions et les réponses se croisaient avec une telle vivacité qu'il n'en eut pas le temps. Dès qu'Armisus eut promis ce que le visiteur sollicitait, celui-ci dit :

—Ludgher est devant vous. Soyez élement envers Agiltrude et Reghin-fède, et faites de moi ce qu'il vous plaira.

Armisus, partagé entre la surprise et la colère, ne savait que répondre. Kreler vint à son aide, et le tira d'embarras.

—Gardez-vous bien, lui demanda-t-il, de toucher à cet homme, quels que soient vos griefs contre lui.

—Qui m'empêchera de le châtier comme il le mérite, et même de prendre sa vie ?

—Rien ne vous est plus facile, sans doute ; mais le roi des Francs le connaît, je le sais.

—Qu'importe ?

—Il importe beaucoup. Karl n'hésiterait point à venger d'une manière terrible la mort, ou seulement la captivité de ce prêtre. Vous n'ignorez pas qu'il se pose en protecteur des prédicateurs de la religion chrétienne.

—Tu as peut-être raison ; et je crois que je ferai bien de réfléchir avant de traiter cet homme comme il le faudrait.

Il y eut une pause de quelques instants ; puis Armisus, enveloppant de son regard farouche le ministre du Christ, lui dit :

—Quoique je doive décider sur ton sort, je suis bien aise que tu sois venu ; ton audace te servira à quelque chose. Tu verras de tes propres yeux quels fruits produisent tes prédications insensées. Demore ici ; tu auras bientôt ma réponse définitive.

à suivre.

Testament du cardinal Antonelli.

Voici, tel qu'il a été publié par les journaux de Rome, le texte de l'acte parlementaire du cardinal Antonelli :

Désirant disposer de mes biens maintenant que, par la grâce de Dieu, je me trouve sain de corps et d'esprit, et usant des droits que j'ai comme cardinal de la sainte Eglise romaine, je fais, sur cette feuille écrite et signée par moi, mon dernier testament. Avant toutes choses, je recommande ma pauvre âme à la miséricorde de Dieu, ayant confiance que par l'intercession de la très sainte et immaculée Vierge Marie et de mes saints protecteurs saint Pierre, saint Paul, saint Jacques, saint Louis, elle m'obtiendra la rémission de mes péchés et me fera digne de la gloire éternelle du paradis. Je défends qu'après ma mort mon corps, de n'importe quelle manière et pour n'importe quel motif, soit ouvert et embaumé, et j'ordonne qu'il soit enseveli dans la sépulture de ma chapelle, en l'église de Sainte Agathe alla Suburra, tout près de ma bonne mère.

Les funérailles se feront selon l'usage dans l'église qu'il plaira au Saint Père de désigner. Pendant les huit jours qui suivront ma mort j'ordonne qu'on fasse célébrer cent messes par jour, moyennant l'aumône de trente sous par messe. Une partie des messes pourront être célébrées par les religieux mendiants.

Je prie humblement le Saint-Père d'accepter la respectueuse offrande que je lui fais du crucifix qui est sur mon bureau et qui est plaqué de lapislazuli, avec la Madeleine agenouillée au pied, au milieu du pied un bas relief représentant la mère de douleur et d'autres ornements en argent. Je prie Sa Sainteté d'accueillir avec une paternelle bonté cet objet comme un hommage du plus dévoué et du plus fidèle d'entre ses sujets, lequel meurt tranquille pour n'avoir jamais manqué à son devoir envers sa sainte personne, et qui a la conscience d'avoir toujours honnêtement et avec zèle servi les vrais intérêts de l'Eglise et de l'Etat.

Avant de passer à la disposition de ma fortune privée, je déclare que je ne possède d'autres capitaux que ceux qui me sont venus, par héritage de mon excellent père, ou que j'ai pu acquérir par les moyens qu'il m'a laissés. Par conséquent, je proteste contre toutes les calomnies que sur ce point et sur tout autre on a fait courir de toutes façons par le monde contre moi ; je proteste devant Dieu qui doit me juger, et devant lui je pardonne de bon cœur à tous ceux qui ont eu l'intention de me faire du mal. Si en faisant mon devoir j'ai pu déplaire à quelqu'un, j'ai la conscience de n'avoir jamais voulu faire de mal à qui ce soit.

J'ordonne à mes héritiers de remettre aux personnes dont j'ai cru devoir me souvenir quelques présents que j'indique par écrit dans une feuille signée de moi et scellée.

Je laisse à l'hôpital di San Spirito une somme de 25 francs une fois donnée, et une autre somme de 25 francs aux Lieux-Saints de Jérusalem. A l'église de Santa Maria in via Lata, dont j'ai le titre, je laisse ma dalmatique blanche, et je laisse la rouge à l'église de Sainte-Agathe alla Suburra, dont j'ai la commande. Quant à la chasuble violette, je la laisse au monastère de Sainte-Marthe, dont je suis le protecteur.

Les vases sacrés et les meubles de ma chapelle privée, je désire qu'ils soient conservés dans la chapelle de ma maison au Quirinal, et ils appartiendront à l'héritier à qui j'assigne cette maison.

J'institue pour héritiers universels propriétaires mes très aimés frères Filippo, Grégorio, Luigi et Angelo, mon neveu Agostino, fils de Grégorio, et mon autre neveu Paolo, fils de Luigi à chacun desquels, comme il sera dit ci-après, je donne et assigne telle part de mes biens que je fixerai, et je veux que chacun d'eux supporte les droits du fisc proportionnellement à la valeur de ce qui lui sera attribué.

Tous mes biens, meubles, or, argent et objets précieux, titres et effets mobiliers, créances et espèces qui seront en ma possession au jour de mon décès, excepté la collection de pierres et d'autres objets dont je disposerai ci-après, je donne tout à mes frères Filippo, Grégorio, Luigi et Angelo, et je les prie d'accueillir ce legs comme une preuve de la sincère affection que je leur ai toujours vouée pour l'affection qu'ils m'ont témoignée en toutes circonstances.

Je donne à mon neveu Agostino, héritier comme dessus, ma maison de Rome, sise près du Quirinal, que j'ai acquise du comte Vimercano, avec tout ce qu'il y a actuellement dans cette maison ; si au moment de ma mort cette maison contient des objets qui sont aujourd'hui dans mon appartement du Vatican, ces objets appartiendront à mes frères, comme il est dit ci-dessus. Je lègue aussi à mon dit neveu le mobilier de ma chapelle privée du Vatican ; je lui lègue en outre la collection de marbres avec les armoires qui la contiennent en l'état où cette col-

lection se trouve en mon appartement du Vatican.

Je déclare cependant que dans cette collection je ne comprends pas les cristaux de roche et autres objets, qui sont renfermés dans trois armoires séparées, dont l'une contient des médailles ; ces trois armoires appartiennent à mes frères.

Je lègue à mon neveu Paolo, fils de Luigi, héritier comme dessus, tout ce que je possède sur le territoire de Ceccano et les lieux avoisinants, ainsi que tout ce qui se trouvera sur les dits lieux sans en rien excepter ; je mets à ce legs la condition suivante : c'est que mon frère Angelo ayant eu la patience de s'occuper toujours de l'administration de mes possessions de Ceccano et lieux avoisinants, j'ordonne que ni mon neveu ni personne autre n'aura le droit ni le pouvoir de l'appeler en gestion de comptes au sujet de la dite administration ; mon frère a fait toute chose avec mon plein consentement et m'a toujours régulièrement transmis le prix de toutes les locations de ces propriétés.

Je veux en outre que tout ce qui existera au jour de ma mort en fait de produits ou de prix de location provenant des dites propriétés pendant deux saisons consécutives, y compris celle dans laquelle arrivera ma mort, appartienne à mon dit frère, qui continuera à garder cette administration comme pendant ma vie. Je le dispense de nouveau de toute reddition de comptes à ce sujet. Je veux que l'héritier n'entre pas en possession de ce legs avant les deux saisons qui suivront ma mort, comme il est dit ci-dessus.

Je lègue, en outre, à mon dit frère Angelo les deux grands vases d'argent ornés de bas-reliefs qui se trouvent dans mon bureau, en mon appartement du Vatican, et je prie mon frère de les accepter et de les garder comme une preuve de mon affection et de ma reconnaissance pour toutes les affectueuses bontés qu'il a eues pour moi pendant ma vie. Et je demande en outre à mes héritiers de garder et conserver dans leurs familles respectives tous les meubles, tableaux et objets que je leur laisse, et d'éviter, en n'importe quelle circonstance de les aliéner par vente publique.

Enfin je désire que tous mes héritiers se partagent amiablement entre eux mon héritage, suivant les portions qui leur en reviennent, et de n'en faire qu'un simple inventaire pour la famille et pour leur seule information.

Je lègue à tous mes serviteurs ce qui suit, pour la vie : à ceux qui seront à mon service au jour de ma mort et qui m'auront servi plus de vingt-cinq ans, le salaire intégral qu'ils recevaient de mon vivant ; à ceux qui m'auront servi plus de quinze ans, je lègue les deux tiers de leur salaire. Dans cette disposition je comprends, bien qu'il soit inutile de l'exprimer, les deux ecclésiastiques qui font partie de ma maison.

Je défends expressément qu'aucun des légataires susdits, pour quelque raison que ce soit, fasse hypothéquer la propriété qui forme mon héritage ou celle de mes héritiers, pour garantie des legs que je leur ai faits, et je déclare que j'ai fait ces legs sous la condition expresse qu'ils ne feront prendre aucune hypothèque ; si tous ou parmi eux un seul juge convenable de le faire, je veux qu'ipso facto ceux à qui ils sont ou qui sont exclus de mon héritage. Ces legs sont de pure libéralité, et dans le cas où ils s'en rendraient indignes, je leur donne cent écus une fois pour toutes.

Signé : G. cardinal ANTONELLI.

Une petite enveloppe sous le même pli portait cette inscription : "Pour mes héritiers." Cette enveloppe contenait une petite feuille de papier dont les deux premières pages et une partie de la troisième portaient la même écriture. Au centre se trouvait la date : Rome, 18 janvier 1871, avec la signature : G. card. Antonelli. Il n'y a ni nature, ni notes marginales, ni intercalations, ni additions. Voici la te-

neur de cette petite pièce :

Mes héritiers payeront les legs ci-après :

A ma bonne Rosalie, épouse Sanguigni, 5,000 fr.

A ma nièce Anna Sanguigni, mariée au comte Poggi, 5,000 fr.

A ma nièce Lucia Antonelli, 5,000 fr.

A ma nièce Teresa Antonelli, 5,000 fr.

A ma nièce Innocenza, épouse Bornana, le bénéficiaire à bas-relief d'argent représentant la Nativité, qui est placé près de mon lit.

A mon neveu Agostino, la montre placée sur ma petite table, et qui porte les armes du Saint Père. Cette montre m'a été donnée par Sa Sainteté à l'occasion du centenaire de Saint-Pierre.

A mon neveu Domenico, l'autre montre de poche à mes armes.

A mon neveu Paolo, la montre et la chaîne d'or que je porte chaque jour, avec mes armes d'un côté et mon chiffre de l'autre.

A mon neveu Pietro, 12 couverts d'argent, de ceux dont je me sers tous les jours.

A ma belle-sœur Mariana, l'une de mes deux grandes lampes d'argent, celle qu'elle voudra choisir. Je donne l'autre à ma belle-sœur Peppina.

A ma belle-sœur Mimma, mon encier triangulaire d'argent qui est sur mon bureau, ainsi que l'une des deux petites boîtes de mosaïque florentine qui sont dans la même pièce.

A ma sœur Vittoria, je laisse le bassin et le vase d'argent qui viennent d'Angleterre et sont dans la même boîte.

A ma nièce Emma, femme d'Agostino, je donne toutes mes dentelles. A sa bonne mère la comtesse Garcia, je laisse le petit service d'argent doré se composant d'un plateau, d'un sucrier avec tasses et cuillers ; je la prie d'accepter cela comme un souvenir de quelqu'un qui est reconnaissant de toute la bonté qu'elle a eue pour lui en ce monde, et qui la prie de se servir de ces différents objets pour son déjeuner.

Rome, 18 janvier 1871.

Signé : Card. ANTONELLI.

Les gens de presse de la libre pensée ont lu le testament du cardinal Antonelli. Ils ont eu le regret de le trouver digne d'un homme de bien et d'un cardinal de la sainte Eglise romaine ; mais comme ils sont en général plus porrvus de haine, de petitesse et d'appétit que de bon sens, ils ont estimé que cette pièce pouvait cependant décrier celui qui l'a dictée. Un legs leur semble très chiche et deux autres leur font pousser des cris d'horreur.

Le premier legs est un crucifix offert au Pape. Le cardinal l'avait placé sur sa table de travail. Il le regardait sans doute comme l'ornement non le plus riche, mais le plus précieux de son cabinet. Le Pape en a accepté l'hommage, ce qui est un grand fait historique. Par cette acceptation, le Saint Père se rend garant de la parole du ministre, qui prétend l'avoir servi avec zèle et dévouement pendant toute sa vie publique, et il garantit en même temps tout le reste. On ne voit pas ce que le ministre pouvait faire de plus grand et risquer de plus hardi contre ses adversaires. Par l'offrande il provoque le jugement du Pape, sa conduite est ratifiée. Le Saint-Père atteste sa fidélité, son zèle et sa vie. Nul autre témoignage n'est nécessaire après celui-là, et les journaux s'abusent s'ils croient pouvoir l'effacer.

Les journaux ne considèrent pas cela. Ils considèrent seulement que le crucifix n'est estimé que quinze cents francs. Selon eux, ce n'est pas assez. La Petite République de M. Gambetta en fait des gorges chaudes. Il y a un rédacteur de M. Gambetta qui pourrait figurer au Charivari et même chez M. de Villemessant. Il faut l'entendre : "Un crucifix de quinze cents francs au Pape, que veut-on que le Pape fasse de cela ?"

M. Gambetta, qui a la mort de Sedan s'est fait héritier d'une bonne partie de la France, et qui plaide pour avoir tout, y compris les crucifix, les uns pour les brûler, les autres pour les vendre, ne collectionne pas ces objets ; mais s'il venait à mourir ministre de Mac-Mahon il ferait voir plus de générosité. Il léguerait au

maréchal quelque belle pipe de Sévres montée en or pur et ornée de rubis. C'est ainsi qu'il reconnaîtrait sa poignée de main...—et la France heureuse et fière releverait enfin son front trop abaissé.

Mais deux autres legs indignent encore plus ce monsieur. Ils sont l'un pour l'hôpital du Saint-Esprit, à Rome, l'autre pour les Lieux-Saints de Jérusalem, et l'un et l'autre d'une somme de 25 francs. Là-dessus le monsieur, et généralement tous les compères, ne tiennent plus, ils s'indignent. Ils disent même que le cardinal n'était pas chrétien, car les chrétiens, au moins par pudeur, font plus généreusement l'aumône. 25 francs à un hôpital, 25 francs à une œuvre pie ! Quelle lâcheté effrontée et, finalement, quel déshonneur ! Ce ne sont pas eux qui feraient cela. Quand les Gambettistes mourront, si la Providence leur a comservé quelque chose de leurs biens de Sedan, leurs largesses aux hôpitaux et lieux sacrés montreront les sentiments de leurs cœurs. Déjà leur conseil municipal de Paris en a donné de beaux échantillons.

Is ne se doutent pas du mauvais tour que le cardinal Antonelli leur a joué en cette occasion, très innocemment, il est vrai, car il ne daignait pas habituellement plaisanter, surtout avec eux ; il les méprisait tellement, qu'il ne lui venait pas même en pensée de leur faire voir la profondeur de son mépris. En faisant ces legs de vingt-cinq francs, il s'est tout simplement conforme à la loi.

Dans l'Etat pontifical, pour qu'un testament soit valide, il faut qu'il contienne un legs minimum de cinq francs en faveur de l'hôpital du Saint-Esprit et des lieux saints de Jérusalem, ou que le testateur interpellé par le notaire ait répondu négativement. Tel était l'admirable souci de la législation dans presque toute l'Europe chrétienne et particulièrement en Italie. A Turin, il fallait, sous peine de nullité du testament, ou faire un legs à l'hospice des Saint-Maurice et Lazare ou refuser ; pareillement à Gènes pour l'hospice de Pommatone.

A Rome, l'obligation était absolue. C'est pourquoi les hôpitaux étaient riches sans charger le budget. Les pauvres étaient en partie nourris par les morts. La loi ne permettait pas qu'un testateur pût oublier les pauvres au tombeau de Jésus-Christ ni au tombeau de saint Pierre. Elle avait beaucoup de ces barbaries, dont on travaille à effacer les dernières traces. Mais le cardinal Antonelli, sous certains rapports, était encore un homme du moyen âge. Mourant au Vatican, il s'est conforme à la vieille coutume.

On peut dire qu'en cela, il a insulté l'esprit de son temps, car il est certain que l'usage ancien tend à disparaître. Aujourd'hui, on veut que ce soit les vivants et les biens portants qui mangent les morts, et aussi les pauvres et les malades, car de plus en plus les vivants et les biens portants deviennent peu nourriciers. A quoi peut servir un pauvre malade, et qu'importe ce qu'il deviendra, puisque les biens portants sont des républicains qui ne peuvent être malades ni mourir ?

Le monsieur charmant qui fait des pointes dans la Petite République de M. Gambetta, pouvait ne pas prévoir les explications généralement imprévues que nous lui donnons en ce moment, et il est probable qu'elles l'intéressent fort peu. Il aura toujours fait son petit mauvais coup et prouvé aux ennemis des gens d'Eglise que le cardinal Antonelli n'était qu'un ladre et peut-être qu'un libre penseur, et par ce moyen, il aura gagné son dîner.

Nous l'avons vu. Il fait de jolies phrases sur le fils de montagnard et de brigand qui devint cardinal. Nous pensions que dans notre belle France on se fait généralement honneur d'être fils de montagnard et de brigand ; c'est même un honneur qu'on usurpe souvent, comme tout les autres. Mais tous les gens de la Petite République de M. Gambetta sont des fils de Jupiter, dont aucun n'a l'intention de devenir cardinal. Nous leur passons cela ; qu'ils nous passent à notre tour de les regarder comme des niais.

En somme, leur tapage sert à prouver que le cardinal Antonelli fut un homme très intelligent et très considérable, et qui eut tous les droits du monde pour n'être point de leur parti et de leur école. Ils sont présentement en train de faire un ministre. Lorsqu'ils en auront fait un de la valeur et de la taille d'Antonelli, nous leur offrirons nos compliments. Mais ce n'est point à Gènes qu'ils le trouveront.

LOTÉRIE.

Pour venir en aide à la Construction de l'Eglise de SAINT-DAVID DE L'ARDE-RIVIÈRE

Président-Honorable: Révd. J. D. DEZIEL, Ptre. Curé de Lévis. Comité d'organisation: Son Honneur le Maire de Lévis, GEORGES COUTURE, Ecr., Président; THOMAS DUNN, Ecr., Vice-président; P. C. DEMONTIER, JULIEN GRABOT, EDOUARD COUTURE, ETIENNE SAMSON, FRS-XAVIER LEMUEUX, L.S. CLOUTIER, Secrétaires.

Table listing lottery prizes: Un prix en or de \$500, Un prix en or de \$300, Un prix en or de \$200, etc.

TRENTE PRIX: 30 OTS DE TERRAIN de 40 pieds de front sur 90 pieds de profondeur, évalués à \$200 - \$3,000

372 LOTS. Prix du billet: 25 Centins seulement.

Le but qu'ont en vue les organisateurs de cette LOTÉRIE est d'élever un temple à Dieu, le comité espère recevoir l'encouragement général. Toutes les précautions ont été prises pour donner satisfaction au public.

Edouard Couture, Ecr., de Lévis, est le Secrétaire-Trésorier. M. R. P. Vallée, Notaire, de Québec, est l'agent général à qui toutes demandes de billets ou correspondances devront être adressées.

On demande des agents dans toutes les paroisses. R. Pamphile Vallée, Agent général, No 9 Rue Buade, Québec, 2 Octobre 1876.

CANADA Québec 5 JANVIER 1877.

Notre devoir.

Le Journal de Québec publie depuis quelque temps des articles qui soutiennent si évidemment une doctrine erronée sur les droits de l'église et du prêtre que nous croyons de notre devoir d'appeler l'attention de l'autorité à ce sujet.

ÇA ET LÀ.

La politique chôme dans le moment et le public impatient s'amuse à faire circuler mille et une rumeurs. C'est une bien petite consolation. Québec qui depuis trois ans attend la construction des édifices parlementaires, du palais de justice, et les améliorations du havre, en est réduit encore à la même situation.

C'est ainsi que les hommes politiques passent! Le gouvernement local qui nous donne le chemin de fer du nord, et qui absorbe une grande partie des revenus à cette fin, est sujet à la critique absolument comme le gouvernement fédéral qui ne nous donne rien et qui nous a tout enlevé!

non pas le gouvernement fédéral qui ne fait rien pour nous, mais le gouvernement local qui donne tout à Québec. C'est la logique de la politique de parti! Combattions ceux qui nous font du bien, et adorons ceux qui nous refusent toute faveur et toute justice.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. La position est assez embarrassante et ridicule même. Le peuple comprend cela. C'est pourquoi il demande des changements et prête une oreille aussi attentive à dame rumeur. A Ottawa, le peuple veut que M. Cauchon disparaisse pour faire place à quelqu'un qui ne fera pas mieux que lui; n'importe, un changement aura lieu et le peuple aura l'espérance pendant quelque temps! Aujourd'hui il désespère et il a raison. Qu'a fait M. Cauchon? Rien, absolument rien.

Mais tant que la politique ne sera qu'un jeu de bascule, et que le principe souverain sera "ôte-toi que je m'y mette," le peuple n'aura pas lieu d'être satisfait et il demandera toujours des changements. Et les changements se feront et le peuple n'en sera pas plus content et plus heureux.

A Ottawa, c'est le tohubohu qui règne, et M. Pantaléon Pelletier sera le manitou qui sauvera la situation. M. Cauchon se sauvant lui-même au nord-ouest! Deux ou trois jours, seront nommés et les choses seront rassasiées. Les affamés sont nombreux partout. Que voulez-vous, la politique actuelle est réduite à la crèche et au ratelier, il faut bien des nourrissons. L'intérêt individuel en crée un grand nombre. Aussi ils sont en course à Ottawa et à Québec.

On parle de changement de tarif à Ottawa, les neuf millions taxes imposées depuis trois ans ne suffisent plus! On taxera de nouveau pour augmenter les salaires, créer des places, et payer les exigences des affamés. Allons, peuple souverain, ce sont tes amis qui tendent de nouveau la main, essuie tes sueurs et paie! Paie les folies, les extravagances du régime libéral!

En attendant, pour cacher ses ennuis le peuple spéculé sur les changements qui arriveront et qui n'arriveront pas dans le ministère fédéral et dans le ministère local. Que ces changements lui apportent plus ou moins de bonheur, cela l'inquiète peu.

Le général hongrois Klapka qui est à Constantinople annonce que l'effectif de sa légion atteint mille hommes. Il combattra la Russie à outrance et engage ses compatriotes à servir la cause de la Turquie.

M. M. Cahill, de St. George, Beauce, a été élu président de la société d'agriculture de ce district.

L'hon. M. Cauchon sera ici demain pour s'entendre avec ses amis sur le choix du futur ministre d'agriculture. MM. Pantaléon Pelletier et W. Laurier sont les seuls concurrents. M. Cauchon a réussi à égarer M. Fabre. Si notre voix pouvait être entendue dans le grand conseil, nous nous prononcions pour M. Pelletier, parce que le district de Québec a droit à ce représentant dans le ministère fédéral—d'autant plus que M. Cauchon ne compte pas.

Montmagny.

Le beau et grand village de Montmagny vient d'entrer dans une nouvelle phase municipale. La corporation de cette petite ville a obtenu la division de sa municipalité en trois quartiers afin de permettre à tous les intérêts d'être également représentés.

Nous félicitons nos amis de Montmagny d'avoir réussi dans leurs démarches. Voici à ce sujet le rapport sanctionné par Son Excellence le lieutenant-gouverneur Letellier de St. Just:

Comme du rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 26 décembre 1876, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, le 27 décembre 1876. No. 439.

Sur la division de la municipalité du village de Montmagny, en trois quartiers.

L'Honorable Secrétaire de la Province, avec un mémoire, en date du vingt-six décembre courant, 1876, soumet au conseil une requête des électeurs municipaux du village de Montmagny, demandant de diviser la dite municipalité en plusieurs quartiers, vu que le conseil a négligé de le faire.

On vient d'inventer en France, une locomotive à vapeur à trois roues, de la dimension d'une voiture ordinaire ayant à son arrière un crochet pour remorquer un wagon de voyageur.

Le radicalisme procède partout par les mêmes moyens. Sous l'administration de Grant, le nombre des employés fédéraux s'était élevé de 53,167 à 94,819. En Louisiane, d'après un relevé fait par un journal de la Nouvelle-Orléans, le nombre des employés d'Etat était de 2,196, il est aujourd'hui de 4,280, c'est-à-dire que les radicaux l'ont doublé.

Le tableau suivant indique le nombre des employés fédéraux indiquant la proportion de l'accroissement annuel de cette armée.

Table with 2 columns: Year (1859-1875) and Number of employees (44,527 to 84,119).

Le secrétaire du gouverneur de Terre-neuve s'est suicidé ces jours derniers. Il était dans son salon avec sa femme, lorsque tout à coup il sortit un pistolet de sa poche, et l'appuyant sur sa bouche, fit feu. La balle alla se loger dans le crâne du malheureux qu'elle brisa, puis s'enfonça dans le mur. Il va sans dire qu'il expira instantanément.

Statistiques.

Le tableau suivant indique le nombre de personnes qui sont mortes, de celles qui ont été baptisées et de celles qui se sont mariées, durant l'année qui vient de finir, aux diverses églises de notre ville.

Table with 4 columns: Baptêmes, Mariages, Morts, Total (1527, 276, 1090).

On parle de M. Clarence, comme étant le candidat conservateur dans le comté de Bonaventure. M. Tremblay sera l'opposant.

Trois-Rivières, 2.—La nuit dernière, un incendie désastreux a réduit en cendres le magasin de MM Brunelle et Frères, rue du Platon. La bâtisse et le magasin étaient assurés.

Le Réveil de M. Brûlé est rentré dans le néant d'où il n'aurait jamais dû sortir.

M. Morisson a été élu maire de Toronto par une majorité de 991 voix.

Les journaux de Californie, annoncent la mort d'un canadien, M. Henry Pelletier, âgé de 52 ans, à Salinas City.

Une dépêche de St. Jean, N. B., nous apprend que le carosse de Mgr. Sweeney a été saisi pour les taxes d'écoles de la ville de St. Jean.

La manufacture de laine de Wylie à Almonte, Ontario, a été complètement détruite par le feu, hier. Les pertes sont de \$19,000.

L'élection de Beauce est contestée. M. Bolduc, le candidat élu, et M. De Lery ont présenté des pétitions pour leur disqualification réciproque. L'affaire a été portée samedi devant le juge Bossé, et l'audition des objections préliminaires a été fixée au 10 janvier.

Mercredi, à 3 heures, le lieutenant-gouverneur D. A. McDonald s'est rendu au parlement de la province d'Ontario, et a ouvert la 2ème session du 3ème parlement.

Il est rumeur que le juge Taschereau, de la Cour Suprême de Montréal, donnera bientôt sa démission, et que M. Drouin lui succédera. On rapporte aussi que le juge Dorion, de Québec, va être appelé à Montréal, pour remplacer le juge Mondelet. Suivant la rumeur, M. Langlois ou M. Langelier serait alors choisi pour remplacer le juge Dorion.

L'impératrice et le prince Louis, son fils, ont été reçus par le Saint-Père.

On ajoute que Pie IX, très ému lui-même, a prononcé ces paroles, entre autres, qui ont fortement impressionné la mère et le fils: "Vous voyez vraisemblablement pour la dernière fois ce pauvre vieux pontife, dont le règne a été si tourmenté, mais qui pardonne et prie Dieu de pardonner aux auteurs de ses tourments, à tous, sans exception."

On prétend du reste, que ce jour-là, les vents s'entre-combattaient, et que c'est celui qui l'emporte, c'est-à-dire qui domine, qui soufflera le plus fréquemment pendant tout le reste de l'année.

FAITS DIVERS.

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE PAGE.—Feuilleton: Le sanctuaire d'Irmosul, (à suivre).—Le testament du cardinal Antonelli.

INCENDIE.—Un commencement d'incendie a été promptement éteint, mercredi après-midi, dans l'édifice situé sur la rue St. Louis et occupé par l'association des franc-maçons. Malgré cette promptitude les pertes sont de \$1,000.

GRISONNANT.—Notre voisin, le Journal de Québec, a pris mercredi sa 35ème année d'existence.

MORTALITÉS A MONTRÉAL.—Il y a eu la semaine dernière 142 inhumations dans les cimetières de cette ville: 121 dans le cimetière catholique, et 21 dans le cimetière protestant.

LA CHARITÉ.—Nos lecteurs vont avoir une excellente occasion de passer une agréable soirée, et en même temps d'accomplir une bonne œuvre.

TELEGRAPHIE.—La compagnie du télégraphe de la puissance a ouvert un nouveau bureau à Bedford, province de Québec.

SUCCÈS ENVIABLE.—Le Northern Light s'est rendu à Georgetown, coupant, presque tout le long de sa route, une épaisseur de glace de cinq pieds.

TRAVERSÉE PÉRILEUSE.—Le steamer Polytechnique de la ligne Allan a essuyé une violente tempête sur l'Océan, en se rendant à Liverpool le mois dernier. Le vaisseau est resté plus de deux jours en travers dans les vagues. Le capt. Brown est dangereusement malade par suite des efforts inouïs qu'il a déployés dans cette tempête.

COCOA DE BÈRES.—Agréable et confortable. Par une connaissance approfondie des lois naturelles qui régissent les opérations de la digestion et de la nutrition et par une sage application de magnifiques propriétés du Cocoa bien choisi, M. Bèbes a pu nous faire à déjeuner d'un breuvage délicieusement bon, qui peut nous épargner plusieurs comptes de médecins.

NAUFRAGES.—Le nombre de naufrages signalés durant la semaine expirée le 18 décembre a été de 51, faisant 1,636 pour l'année 1876.

SUCCÈS ENVIABLE.—Le concert de M. Lavignier a eu un tel succès, à la salle Victoria, que hon nombre de ceux qui y assistaient ont prié ce monsieur de vouloir bien le répéter.

MAIRIE.—Vingt quatre lignes de steamers font maintenant le service régulier

La grève est finie

Les dépêches de Montréal annoncent que les ingénieurs du Grand-Tronc ont cessé d'être en grève. Cette nouvelle est accueillie partout avec une joie facile à comprendre.

L'opinion générale était loin de s'attendre à une entente aussi prompte, bien qu'elle fut désirée beaucoup. Voici sur quoi cet entente est basée: 1o. Les grévistes vont se remettre au travail immédiatement. 2o. Tout homme qui a commis quelque acte de violence personnelle ne sera pas employé de nouveau par la compagnie. 3o. Enfin le comité général des grévistes attendra que M. Hickson ait réglé avec la compagnie la cause principale de cette grève, c'est-à-dire la question du salaire et de l'avancement. Les grévistes devront se remettre à l'ouvrage, dès la première assignation de M. Hickson, sans attendre le résultat de la discussion.

Le service des trains à passagers et à fret va donc redevenir régulier, on peut même dire qu'il l'est déjà.

Les grévistes John Eaton et Wm. Johnson, arrêtés à Toronto pour avoir assailli John Kay, parce qu'il ne voulait pas se mettre en grève, ont été relâchés sous caution. La cour de justice, devant laquelle ils ont promis de paraître aujourd'hui même, leur aura sans doute remis leur entière liberté.

On rapporte que mardi plusieurs voies de fait ont eu lieu à Belleville, Toronto et autres lieux.

On aime à constater que aucun des Franco-Canadiens employés par la compagnie du Grand-Tronc, n'a voulu prendre part à la grève. Tous ont sagement préféré retourner à leur ouvrage.

Le mois de janvier.

Voici quelques dictons sur le mois de janvier, pris dans un almanach très curieux pour l'année 1774:

Les hivers qui sont les plus froids Sont ceux qui prennent avec les Rois.

Nous verrons bien cette année si ce pronostic est véritable.

Voici le dicton sur le 18 janvier: A la Chaîne du bon saint Pierre, L'hiver s'en va, s'il ne resserre.

Sur le 15 janvier: Les jours, quand vient la Saint-Antoine, Augmentent du repos d'un moine.

Sur le 22 janvier: Prends garde au jour de Saint-Vincent: Car si, ce jour, tu vois et sens Que le soleil est clair et beau, Nous aurons plus de vin que d'eau.

C'est sans doute pour cela que les vigneron ont pris pour leur patron saint Vincent.

Sur le 25 janvier: De Saint-Paul la claire journée Nous denote une bonne année, S'il fait vent, nous aurons la guerre; S'il neige ou pleut, cherté sur terre; Si l'on voit épais les brouillards, Mortalité de toutes parts.

On prétend du reste, que ce jour-là, les vents s'entre-combattaient, et que c'est celui qui l'emporte, c'est-à-dire qui domine, qui soufflera le plus fréquemment pendant tout le reste de l'année.

NAUFRAGE ROMANESQUE.

Le capitaine Tyler, du schooner Ann Carll, rapporte que ce navire, ayant été désemparé par la tempête, a flôté quatre jours au gré des vagues, et que le cinquième il s'est heurté successivement à deux récifs de corail, puis échoué sur un îlot de sable, dit Lavo Key, situé sur la côte méridionale de Cuba. Les seuls habitants de cet îlot sont d'innombrables alligators, qui auraient pris sans doute les plus désagréables familiarités avec les naufragés, si ceux-ci n'avaient réussi à allumer un grand feu, derrière lequel ils se sont retranchés. Ils ont passé ainsi toute la nuit, sans avoir envie de dormir, bien que l'espèce de musique produite par le claquement incessant des mâchoires des centaines d'alligators qui les entouraient eût pu dans d'autres circonstances inviter au sommeil.

Le jour venu, les naufragés ont été l'instrument de salut d'autres naufragés. Ils ont aidé les équipages de deux navires—un espagnol et un anglais—brisés sur cette côte dangereuse, à se réfugier sur l'île aux alligators, qui s'est ainsi trouvée inopinément habitée par une colonie de trente-cinq hommes. Alors, au danger de servir de nourriture aux alligators s'est joint celui de mourir de faim. Le capitaine a installé dans la seule embarcation qui lui restait son lieutenant et un matelot, en les chargeant d'aller à Cienfuegos, distant d'une centaine de milles, pour réclamer des secours du consul des Etats-Unis.

Dès que le gouvernement cubain a connu la situation, il a expédié une canotière chargée de provisions aux naufragés de Lavo Key. Ceux-ci, quand ce secours leur est arrivé, étaient à demi morts de faim, bien qu'ils eussent dévoré trois alligators tués et dépeuplés par le capitaine Tyler. Le lieutenant, de son côté, a frêté la barque Peres Hinkley, avec laquelle il est retourné à Lavo Key pour prendre la cargaison de l'Ann Carll. Le voyage a été long et périlleux. Le 38e jour, l'Hinkley a dû relâcher dans l'anse de Hatters, ses provisions épuisées et ayant perdu sa voile.

L'Ann Carll appartenait pour moitié à Jesse Carl, de Northport, qui évalué sa part de perte à \$7,000.

COCOA DE BÈRES.—Agréable et confortable. Par une connaissance approfondie des lois naturelles qui régissent les opérations de la digestion et de la nutrition et par une sage application de magnifiques propriétés du Cocoa bien choisi, M. Bèbes a pu nous faire à déjeuner d'un breuvage délicieusement bon, qui peut nous épargner plusieurs comptes de médecins.

NAUFRAGES.—Le nombre de naufrages signalés durant la semaine expirée le 18 décembre a été de 51, faisant 1,636 pour l'année 1876.

SUCCÈS ENVIABLE.—Le concert de M. Lavignier a eu un tel succès, à la salle Victoria, que hon nombre de ceux qui y assistaient ont prié ce monsieur de vouloir bien le répéter.

MAIRIE.—Vingt quatre lignes de steamers font maintenant le service régulier

Economisez le Travail

Epargnez votre Argent.

Important pour les Hôtels, Couvents, et Collèges.

LE SOUSSIGNÉ est prêt à poser et mettre en opération sous le plus court délai...

CONDITIONS FACILES !!

Pour toute autre information s'adresser à ANTOINE ROUSSEAU, Ingénieur Mécanicien...

Voulez - Vous Faire de l'Argent.

Si vous voulez faire de l'argent allez acheter vos Moulins à Coudre chez L. N. ALLAIRE & Cie.

N'oubliez pas d'aller acheter vos Moulins à Coudre, chez L. N. ALLAIRE & Cie.

Nos Machines à Coudre sont les meilleurs Moulins à Coudre vendus en Canada jusqu'à ce jour.

Visitez la Banque de Québec, Québec, 22 Septembre 1876.

J. & W. REID

RUE ST. PAUL, QUÉBEC.

MANUFACTURIERS de PAPIER-FEUTRE pour le revêtement des maisons et pour mettre sous les tapis.

PAPIER GOUDRONNE pour les couvertures des maisons.

PAPIER À ENVELOPPER, Gris, Brun, Drabé et de toutes couleurs et de toute qualité.

PAPIER À IMPRIMER, Blanc et de couleur, de toute grandeur et de toute qualité.

SACS DE PAPIER fait à la machine pour groceries, et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur.

LIVRES BLANCS, pour comptes ou mémoires, grands ou petits faits à ordre, sous le plus court délai.

IMPORTATEUR et MARCHANDS De papiers à écrire.

De plumes et d'Encre.

Enfin de toute sorte de Papeteries.

Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit en gros, soit en détail.

TAPISSERIES, en gros seulement.

Québec, 6 Octobre 1876.

D. OUELLET, ARCHITECTE,

No. 60, Rue St. George, Faubourg St. Jean QUÉBEC.

Architecture Religieuse, une spécialité.

Il continuera comme par le passé à exécuter à son atelier, No. 60, RUE ST. YUSTACHE, toutes sortes d'ouvrage d'Architecture, tel que: AUTELS, CHAIRES, ORNEMENTATION, etc., etc., à des prix très-modérés.

Au Public !!

MAITES usage du VIN DE QUININE DE CAMPBELL, le grand tonique fortifiant.

GUÉRIRA :

LA DÉBILITÉ GÉNÉRALE. LA PERTE D'APPÉTIT. LA LASSITUDE. LA DIARRHÉE. LA DÉBILITÉ NERVEUSE. LA FIEVRE AIGUE. L'INDIGESTION. LES MALADIES NIASMATIQUES. LA DYSPÉPSIE. LES FIEVRES TYPHOÏDES.

A vendre en gros et en détail chez GINGRAS & LANGLOIS, Epiciers, 54, Rue du Palais.

—AUSSI—

La célèbre "POUDRE ROYALE" pour les enfants et les invalides appelée "ROYALFOOD", préparée par Kenneth, Campbell & Cie., Montréal

A vendre par GINGRAS & LANGLOIS, 54, Rue du Palais.

PAPETERIE.

Les soussignés ont en mains un assortiment complet de Papier à écrire, Enveloppes, Livres blancs, Encres, Plumes, Ficelles, Presse à lettres

Et autres articles de Librairie qu'ils vendront à des prix très-réduits.

J. & W. REID, Rue St. Paul, Québec, 18 Octobre 1876.

GOUDRONNIERE-SAX. Emanateur-Hygiénique

—VOIR LES—

Maladies de Poitrine et des Voies Respiratoires, Les Epidémies et Les Fievers.

CET APPAREIL, recommandé par la plupart des notabilités médicales, ordonné par MM. les docteurs VELPEAU, TROUSSEAU, CABARUS, etc., facilite la respiration; il est indispensable aux personnes atteintes de rhume, enrouement, coryza, cornalche, bronchite, asthme, laryngite, affections de la gorge, des cordes vocales, du poumon et des voies respiratoires.

EN VENTE AU BUREAU DU "COURRIER DU CANADA."

Québec, 10 Mars 1876.



SOUS PRESSE

—ET—

Devant être bientôt Publiée Une liste renfermant les noms de 800 ACHETEURS DE PIANOS,

de Québec et dans le voisinage, des célèbres manufacturiers de

CHICKERING, STEINWAY, HAINES, ET AUTRES; AUSSI

ORGUES DE CABINET de Masson & Hamlin, et de Prince et Bell & Cie.

A toujours en main une grande variété des instruments ci-dessus décrits et les offre en vente à des conditions faciles de paiement.

Chaque instrument est garanti POUR CINQ ANS.

PIANOS ET ORGUES À LOUER. R. MORGAN, No. 28, rue Fabrique, Québec, 21 août, 1876.

CHEMIN DE FER Levis et Kennebec.

Le 1er et après le 1er Octobre, et jusqu'à avis contraire, les trains marcheront comme suit:

La malle et le train mixte partiront de Lévis à 4.30 heures P. M., tous les jours (excepté les Dimanches) s'arrêtant aux stations intermédiaires, et arrivant à St. Joseph à 7.45 heures P. M.

Pour le retour, laissant St. Joseph à 5.00 heures A. M., ils arriveront à Lévis à 8.00 heures A. M.

Le fret reçu jusqu'à 2.30 heures P. M., à Québec, et celui de Lévis reçu jusqu'à 3.30 heures P. M., seront expédiés le même soir.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau du surintendant, à Lévis, ou au bureau des contracteurs, 118, rue St. Pierre, Québec.

W. C. HALL, Surintendant. LAROCHELLE & SCOTT, Contracteurs, Québec, 22 Septembre 1876.

SOUS PRESSE.

MELANGES Archeologiques et Bibliographiques.

Rangés par ordre alphabétique pour l'usage et la commodité du

TOURISTE Par J. A. MALOUIN, Avocat.

1 vol: grand in-8, 500 pages. Prix de la Souscription.....\$1.00

M. GARANT & CIE., Editeurs, No. 6, Rue de la Fabrique, Québec. On souscrit aussi chez MM. ROLLAND et Fils, Libraire, Montréal. Québec, 19 Juillet 1876.

Eugene Hamel, ARTISTE-PEINTRE,

Portraits en couleurs à l'huile d'après nature.—Portraits au crayon d'après photographie.

PRIX TRÈS MODÉRÉS. No. 363, Rue St. Jean, hors les Murs, Québec Québec, 31 Mars 1876.—1 an. 966

A Vendre

UNE MAISON AVEC HANGAR, située près de l'église de la Pointe au Tremble.

Les personnes qui désiraient acheter, pourront visiter et juger des dimensions par elles-mêmes.

—AUSSI— Dans le 3ème rang de la paroisse de la Pointe au-Tremble, une terre à bois dont cinq arpents sont défrichés et en culture.

S'adresser sur les lieux au propriétaire, M. HILAIRE BÉLAND, Pointe-au-Tremble, 4 août, 1876.

Aux Consomptifs

LE SOUSSIGNÉ, MÉDECIN en retraite, ayant providentiellement découvert, durant un voyage dans l'Asie méridionale, un remède végétal très-simple guérissant promptement et irrévocablement la CONSOMPTION, l'ASTHME, les BRONCHITES, la CATARRHE, et toutes les maladies de l'estomac et des poumons, et aussi un remède assuré pour guérir les maladies nerveuses, le dépérissement prématuré du corps, et toutes les souffrances qui sont la suite des maladies de nerfs, d'un son devoir de le faire connaître au public. C'est dans ce motif qu'il fera parvenir (sans frais de port) à toute personne qui le désirera, la recette de préparation, et toutes informations nécessaires pour se servir efficacement de ces remèdes providentiellement découverts.

Les personnes qui désirent se prévaloir elles-mêmes, sans frais, des bénéfices de cette découverte, peuvent le faire en mentionnant ce journal, et en s'adressant, au retour de la malle, frais de port payés, au

Dr. Charles P. Marshall, 23, RUE NIAGARA, Buffalo, N. Y. Québec, 5 Avril 1876.—1 an. 969

AVIS

M. L. JOBIN, Sculpteur, FAIT à savoir aux MM. du clergé et les Communautés religieuses qu'il fera sur commande Autel, Statues et ornements à prix modéré

—ET—

qu'il ira sur demande à la campagne réparer et peindre en décor les statues d'Eglises, etc.

Actuellement en mains: Statues en bois et en plâtre peintures, chez L. Jobin, Rue St. Jean, No. 247. Québec, 5 Mai 1876.

993

993

993

993

993

993

993

993

993

993

993

993

993

993

993

993

993

993

NATIONAL INSURANCE COMPANY MONTREAL. HENRY LYNE, Secrétaire. C. D. HANSON, Inspecteur en Chef. ALEX. W. O'GILVIE, P. P., Président. WILLIAM ANGUS, 1er Vice-Président et Gérant.

CAPITA \$2,000,000.

Depot au Gouvernement de la Puissance en Debentures Municipal - - - \$56,000

Risque contre le Feu sur des propriétés de Ville et de la Campagne à des taux proportionnés.

Assurances sur les Eglises et les Couvents avec leurs contenus, à des taux spéciaux.

F. O. PAQUET, Agent Solliciteur, A. G. TOURANGEAU, Agent, St. Roch.

LS. E. THOMPSON, Agent, Lévis.

T. H. MAHONY, Agent Général, No. 78, Rue St. Pierre, vis-à-vis la Banque Nationale, Québec. Québec, 19 Avril 1876.

NOUVEL ETABLISSEMENT

—DE—

Bijouterie et d'Horlogerie.

LE Soussigné à l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un établissement au

No. 241, rue St. Paul, en face du Marché du Palais, et No. 158, rue St. Jean, en dehors,

QUÉBEC.

L'assortiment varie et considérable qu'il vient justement de recevoir et consistant en: MONTRES en Or et en Argent. CHAINES en Or, Argent et Cheveu. EPINGLETTES de toutes sortes pour Dames et Messieurs. BRACELETS, COLLIERS, LOQUETS pour Dames. JONCS unis et gravés, Joncs de toutes sortes. PENDANTS-D'OREILLES dans les goûts les plus variés. BOUTONS DE CHEMISES en Or et en Pierre, nouveau genre. HORLOGES unies et de fantaisie, derniers patrons.

Ayant été acheté au comptant lui a valu une diminution de 20 par cent sur les prix ordinaires, ce qui le met en état de pouvoir l'offrir au public à des prix délaçant toute compétition.

Le Soussigné tenant établissement depuis 15 ans se croit en état de pouvoir offrir au public toutes les garanties désirables pour l'exécution de toute ouvrage, soit pour faire ou réparer toute espèce de CHRONOMETRES, MONTRES, HORLOGES, BIJOUTERIES, ETC., ETC.

JOSEPH DONATI, HORLOGER ET BIJOUTIER, 92

Québec, 23 août 1876.

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

92

Mis à l'épreuve depuis 30 ans.

Cire de Gibson,

Remède sûr et efficace pour les Cors

—ET—

La meilleure emplâtre connue pour les Calus

L'onguent le plus doux, le plus abstrusif et le plus curatif de nos jours, pour les plaies, les crevasses aux mains, les clous, panaris, brûlures et engelures.

C'est un remède d'une grande valeur pour apaiser les douleurs; c'est aussi un composé hautement estimé pour les plaies des chevaux.

Quant aux cors, l'application de cette cire est des plus douces comme effet; elle fait promptement disparaître la douleur et dessécher le cor, dans une période de jours proportionnés au temps depuis lequel il existe.

Preuve Evidente

de A. B. FOSTER, Ex-Senateur, Waterloo :

Connaissant la valeur de la CIRE DE GIBSON, comme remède sûr et efficace pour les cors, je puis le recommander comme étant le plus digne de confiance. Je suis persuadé que personne ne se servira de ce composé sans en éprouver un grand soulagement.

Hon. A. B. FOSTER.

De M. McBEAN, marchand de bois, Montréal :

M'étant accidentellement broyé le doigt entre deux pièces de bois, je ne pus fermer l'œil pendant deux nuits, tant ma douleur était grande. Je me servis alors de la CIRE DE GIBSON, et aussitôt la douleur cessa et je dormis la nuit suivante. Cet incomparable onguent avait épuré ma plaie en quelques minutes à mon extrême satisfaction.

ARGH. McBEAN.

PRIX : 25 cents la boîte. En vente en gros et en détail, par tous les pharmaciens et détaillants de médicaments de la Puissance.

JOHN LEWIS & CIE., Quartier Victoria, Montréal.

Québec 19 Juillet 1876—1 an 59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

59

Leger Brousseau

Imprimeur et Editeur-Propriétaire du

Courrier du Canada

—ET—

Importateur de

LIVRES, PAPETERIES, CIRE,

CIERGES, VINS, LIQUEURS,

Etc., Etc., Etc.

—ET—

FOURNISSEUR DES

FABRIQUES

—ET—

IMPRESSIONS

—ET—

De toutes Espèces

—TELS QUE—

TETES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

CARTES D'AFFAIRES

CARTES DE VISITE,

RAPPORTS,

CHEQUES, et

BILLETS,

DRAFTS,

ENVELOPPES,

CATALOGUES,

LISTES DE PRIX,

MONOGRAMMES

PROGRAMMES,

CIRCULAIRES,

LETTRES FUNÉRAIRES,

Etc., Etc., Etc

Et toutes les commandes seront exécutées avec ponctualité dans le style le plus élégant.